

DÉCISION N° 2024-149DC

Objet : Missions d'assistance à Maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une étude d'opportunité, d'une étude de faisabilité et l'établissement du dossier d'autorisation en vue de la réutilisation des eaux usées traitées de la station d'épuration du Lion d'Angers

Le Président de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu les statuts de la Communauté de communes des Vallées du Haut Anjou;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 4 juin 2020 portant délégation d'attribution dudit conseil au Président ;

Vu l'axe 4 du Projet de Territoire de la CCVHA « Renouveler la gouvernance du territoire, poursuivre l'ouverture aux acteurs du territoire et aux territoires voisins », et l'engagement E6 (PA22) inscrit dans les principes d'action de la labélisation LUCIE 26000, « Développer une offre de services responsables répondant aux attentes et besoins des citoyens » ;

Considérant la consultation 24CC013 publiée le 14/06/2024 sur les Echos.fr, le profil acheteur et le site internet du pouvoir adjudicateur ;

Considérant les 2 offres reçues,

Considérant que la société Ecofilae a remis une offre ayant un meilleur avantage économique;

DÉCIDE

Article 1 : d'attribuer les marchés : 24CC013 à la société Ecofilae, sise 650 rue Louis Lépine –BALLEE (34000) pour un montant de 88 865€ HT ;

Article 2 : Le Président

- certifie le caractère exécutoire de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'Etat et publiée sur le site internet de la collectivité ;
- Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes, par courrier ou sur le site Télérecours citoyens ([www.telerecours](http://www.telerecours.fr)), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3 : Monsieur le Directeur général des services de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou est chargé de l'exécution de la présente décision.

Au Lion d'Angers, le 03/09/2024

Étienne GLÉMOT
Président

